Engagement à refuser des heures supplémentaires (à faire signer par discipline)

Modèle à faire signer dans les établissements par tous les collègues le plus vite possible afin de faire apparaître les disciplines où les enseignements ne seront pas tous assurés si on supprime des postes.

Après avoir décidé de supprimer 80 000 postes uniquement dans l'Education nationale durant la législature, le gouvernement compte encore davantage que les années précédentes sur les heures supplémentaires pour assurer tous les enseignements dus aux élèves.

La mobilisation des personnels les années précédentes avait permis de diminuer le taux d'HS (par exemple, moins de 10% de la dotation au début des années 2000 dans les lycées). A la rentrée 2008, pour supprimer 235 postes, leur poids passerait selon le Recteur, à près de 14% dans les lycées et 8,9 % dans les collèges, soit un minimum de 1 h 30 à 3 h par collègue, bien plus que la seule heure qui nous est imposable en plus de nos maxima de services. En deux ans, 435 postes auront été ainsi supprimés pour être transformés en heures supplémentaires.

C'est pourquoi les professeurs de _____ refuseront les heures supplémentaires à la rentrée 2008 et demandent à leurs élus de voter contre les propositions de suppressions de postes lors des prochains CA :

- ils considèrent qu'accroître encore leur charge de travail actuelle ne permettrait pas d'assurer un enseignement de qualité dans des conditions dignes du service public. Ils n'oublient pas qu'augmenter le temps de service, c'est inévitablement avoir davantage d'élèves à charge et donc moins de temps à consacrer à chacun.

- ils considèrent que les heures supplémentaires ne peuvent pas tenir lieu de politique salariale mais au contraire y mettent un frein ; ils revendiquent une augmentation générale du point d'indice et savent bien que la « solution » des heures supplémentaires est un leurre utilisé par le gouvernement pour éviter d'augmenter tous les fonctionnaires.

- ils ne souhaitent pas participer aux attaques perpétrées contre l'emploi par le gouvernement : il est tout à fait probable que l'an prochain des collègues soient chassés de leurs établissements ou en services partagés et que les titulaires se voient imposer des heures supplémentaires pour répondre aux besoins.

- cette volonté du gouvernement d'imposer à tout prix des heures supplémentaires aux enseignants est une première étape de la remise en cause des statuts. C'est en effet la porte ouverte à l'augmentation des maxima de service et à l'annualisation du temps de travail.

- les heures supplémentaires contribueront à la fragilisation des enseignements : le Recteur a déjà annoncé que certaines options ou langues rares ne seraient assurées qu'en heures supplémentaires.

L'annonce que le ministre de l'éducation sera noté en fonction du nombre d'heures supplémentaires qu'il aura réussi à faire accepter aux collègues montre que c'est un enjeu de taille pour le gouvernement : elles sont en effet un des outils de la casse de la fonction publique et de l'individualisation de la rémunération.

Etablissement :		Discipline :			
Nom	Prénom	Signature	Nom	Prénom	Signature